

« On ne peut plus rien demander aux parents... C'est injuste! »



En mai dernier, surfant sur la vague du Pacte et de ses effets d'annonce, le parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles a voté une nouvelle organisation de la « gratuité scolaire » en maternelle qui promet de profonds changements. Tiens, l'école en fédération Wallonie-Bruxelles n'est-elle pas gratuite? Dans notre Constitution^{1/}, article 24, on peut lire que « chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ». Tout comme dans la Convention des droits de l'enfant^{2/} dont la Belgique est signataire depuis 1992: « les États parties reconnaissent le droit de l'en-

fant à l'éducation, rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ». La convention prône aussi l'instauration de la gratuité de l'enseignement secondaire et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. Pourtant, chacun-e sait qu'au quotidien, dans les écoles, c'est une pratique courante de demander une participation financière aux parents pour une sortie, du matériel exceptionnel, un séjour, l'accueil extrascolaire... D'après une enquête du Ligueur^{3/}, une année revient à près de 200 € de frais divers en maternelle et plus de 1000 € en primaire entre fournitures, sorties, ateliers, accueil extrascolaire payant.

La gratuité de l'enseignement reste donc un vœu pieux qui trouve cependant un peu plus de réalité dans les mesures prises dans cette circulaire. Elle permet, par exemple, un nouveau financement du matériel scolaire de 60 € par enfant. Ou encore, elle limite les frais de séjours pédagogiques à 100 €. A priori, on pourrait se réjouir de la réduction des frais scolaires à charge des parents qui diminuerait en partie la discrimination sociale à l'œuvre dans notre enseignement.

Toutefois, si on se penche sur les mesures concrètes, on déchant.

La mise en route financière va s'instaurer graduellement en maternelle: dès septembre pour les enfants de classe d'accueil, en 2020 pour les classes de 1^{re} maternelle et ainsi de suite... jusqu'en 2034. Apparemment, la gratuité effective de l'enseignement n'est pas si urgente que ça!

D'autres ont des effets plus pervers dont il faut mesurer les conséquences.

Chaque école devra fournir une « estimation des coûts » demandés aux parents pour l'année dans le courant du mois de septembre et fournir, chaque mois, un récapitulatif des dépenses effectives. Du point de vue pédagogique,

ET SI À L'ÉCOLE, DANS LES SALLES DES PROFS EN PARTICULIER, NOUS N'ENTENDIONS PLUS CERTAINES PHRASES! C'EST AUTOUR DE CETTE IDÉE QUE S'ORGANISE CETTE CHRONIQUE MENSUELLE: UNE IDÉE TOUTE FAITE À CONTRÉDIRE, UNE AFFIRMATION SI SOUVENT RÉPÉTÉE QU'ELLE S'ANCRE EN NOUS SANS RÉELS FONDEMENTS. UN TEMPS POUR S'ARRÊTER SUR CES PHRASES... POUR LES RÉFLÉCHIR, LES QUESTIONNER ET OUVRIR LA DISCUSSION!

1/ http://www.senate.be/doc/const_fr.html consulté en juillet 2019.

2/ <http://www.hymneofficiel-droitsdlenfant.fr/index.php/fr/ressources/cide-texte-integral> consulté en juillet 2019.

3/ <https://www.laligue.be/leligueur/articles/enquete-2016-2017-l-ecole-n-est-toujours-pas-gratuite> consulté en juillet 2019.

cela signifie que tout ce qui peut coûter de l'argent doit être prévu dès la rentrée scolaire, que l'enseignant-e ou le groupe-classe ne peut faire naître un projet qui nécessiterait une part de financement pendant l'année scolaire puisque cela n'a pas été budgétisé en début d'année. Cela renforce un aspect de plus en plus programmé de l'éducation, une forme de reproduction aseptisée d'activités programmées, une vision de l'école où le spontané, les opportunités, le quotidien, bref le vivant sont balayés! Administrativement, cela semble du délire. La charge de travail va être profondément augmentée pour organiser dans les écoles le recueil des dépenses de chaque classe. Comment vont gérer les établissements? Ira-t-on jusqu'à leur donner la possibilité d'engager du personnel administratif supplémentaire? Situation ironique pour assurer une certaine forme de gratuité!

Les séjours pédagogiques seront désormais limités à un pour l'ensemble de la scolarité maternelle de l'enfant et ne peuvent dépasser le coût de 100€. Certes, il fallait légiférer sur les séjours pédagogiques, et particulièrement en secondaire où ils sont devenus un élément de ségrégation sociale dans certains établissements. Cependant, limiter ce type de projet à un seul durant les 4 années de l'enseignement maternel et en réduire la participation à 100€ équivaut à les interdire, discrètement, sauf pour les Pouvoirs Organisateurs plus aisés qui pourront financer la différence de coûts. Supprimer ou diminuer ce type d'activité, c'est réduire une fois de plus la dimension collective et émancipatrice de l'école ainsi que son ouverture sur le monde extérieur. C'est aussi priver les équipes éducatives et les enfants d'une opportunité à être en relation différemment et de vivre ensemble un moment extraordinaire.

« PARADOXALEMENT,
CES MESURES
CONDAMNENT
LES PLUS PAUVRES
À EN AVOIR ENCORE
MOINS. »

Paradoxalement, ces mesures condamnent les plus pauvres à en avoir encore moins. En effet, dans les écoles, quand des sorties ou des voyages sont prévus, les enseignant-e-s savent que certaines familles ne payeront pas ou moins. Des combines sont alors trouvées, tantôt en puisant sur le compte de l'Amicale ou de la classe, tantôt en sollicitant un peu plus auprès d'autres familles pour constituer une caisse de solidarité officieuse. Maintenant, cette alternative disparaît sans être remplacée par autre chose.

De plus, si l'école n'offre plus ou moins d'opportunités culturelles à tou-te-s les enfants, il est assez clair que les familles aisées et/ou souhaitant investir dans leur capital culturel compenseront la situation: elles iront au théâtre, au musée avec leurs enfants, elles leur proposeront des séjours, des stages créatifs ou sportifs... Le fossé social se creusera encore un peu plus.

Enfin, les grands absents de cette circulaire sont les moments de vie quotidienne (les repas, les récréations, les temps d'accueil...) et l'accueil extrascolaire devenu un passage obligé pour la plupart des enfants vu la réalité de (sur)vie professionnelle de la plupart des familles et trop souvent financé par les parents. Concevoir la gratuité de l'école, ce n'est pas juste envisager la gratuité du temps en classe où un-e enseignant-e instruit. C'est avant tout la considérer comme un lieu d'éducation globale pour tou-te-s les enfants où chaque temps peut-être apprentissages, découvertes, relation, autonomisation, émancipation et doit, donc, être financé à la hauteur de ses besoins!

Le Groupe École des CEMÉA

« La culture, c'est ce qui nous lie, ce qui fonde notre humanité. On a trop pris l'habitude de tout justifier en termes économiques. »

Audrey Azoulay

« CELA RENFORCE UN ASPECT DE PLUS EN PLUS PROGRAMMÉ DE L'ÉDUCATION, UNE FORME DE REPRODUCTION ASEPTISÉE D'ACTIVITÉS PROGRAMMÉES, UNE VISION DE L'ÉCOLE OÙ LE SPONTANÉ, LES OPPORTUNITÉS, LE QUOTIDIEN, BREF LE VIVANT SONT BALAYÉS! »

LE GROUPE ÉCOLE DES CEMÉA BELGES PROPOSE

- des formations continues pour enseignant-e-s,
- des formations à la demande,
- un festival du film d'Éducation à Bruxelles,
- un espace de réflexion et d'action autour de l'École ●●●

CONTACT :

ecole@cemea.be
04/253.08.40
www.cemea.be